

FORT RISQUE DE FEUX DE FORET

Consignes en cas d'évacuation du domaine

(mises au point avec le SDIS)

En cette période les autorités surveillent de très près le départ des feux pour des interventions rapides et nous préviennent en cas de risque pour nous. N'appellez surtout pas les numéros de secours : 18, 112, 15 ou 17.

Qui décide de l'évacuation ?

C'est le Préfet qui décide et les autorités transmettent l'ordre au gérant.
C'est la SCI qui doit organiser l'évacuation.

En cas de départ de feu sur le domaine éloignez-vous du feu mais attendez l'ordre d'évacuation pour permettre un accès rapide aux pompiers et l'intervention d'un hélicoptère bombardier d'eau.

Le personnel et les bénévoles auront des chasubles jaunes (les guides) et orange (les encadrants).

Consultez dès votre arrivée sur le domaine le plan d'évacuation qui prévoit des voies réservées aux pompiers.

Que faire ?

Attendez l'ordre qui sera donné par SMS et/ou par haut-parleur.

Ne paniquez pas !

Suivez strictement, sans discussion, les instructions données par les guide-files vers la sortie où vous serez pointés.

Au point de rassemblement (Lou Paradou) vous saurez vers quel centre d'accueil il faudra se diriger. Vous aurez une vignette sur le pare-brise afin que les guides CCFF vous reconnaissent pour vous guider après la sortie sur le CD 25.

Les personnes descendant à pied se rassemblent au Lou Paradou.

Emportez le stricte nécessaire : vos médicaments, pièces d'identité, quelques vêtements et articles de toilette.

Fermez les fenêtres, portes et volets.

Il ne faut surtout pas fermer votre bouteille de gaz qui alimente votre four ou plaque à l'intérieur (risque très important d'explosion !).

Placez les autres bouteilles à un endroit visible sur le lot.

Ne fermez surtout pas les portails à clé ou télécommandés.

« Soyons collectivement responsables pour notre sécurité dans le calme »